

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Mai

LA QUESTION DES BOISSONS ET LE BUDGET

Les graves incidents qui se sont produits avant la séparation des Chambres a ajourné, notamment au Sénat, l'examen de plusieurs questions importantes sur lesquelles la haute assemblée sera appelée à statuer, aussitôt qu'elle aura repris le cours de ses séances. Au premier rang viendra la discussion relative au régime des boissons.

Comme on le sait, le rapport rédigé par M. de Verninac, au nom de la commission sénatoriale, a été déposé il y a plusieurs semaines. Peut-être n'est-il pas inutile d'en résumer, à la veille du débat qui va s'ouvrir, et auquel se rattachent des intérêts si considérables, d'en rappeler les principales dispositions, afin de préciser l'état actuel de la question et les solutions que propose l'honorable rapporteur.

A la fin de la précédente législature, la Chambre des députés, dont les pouvoirs expiraient en août 1893, avait repoussé un projet de loi sur les boissons longuement élaboré et précédemment voté par le Sénat. Elle y avait substitué un seul article de loi supprimant tout impôt sur les boissons dites hygiéniques (vins, cidres, bières), mais sans indiquer au moyen de quelles ressources il serait pourvu au déficit annuel, d'environ 200 millions, ainsi ouvert dans le budget.

Ce fut pour combler cette grave lacune que, dès le début de la nouvelle législature, le ministre des finances, alors M. Burdeau, déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui, à vrai dire, après des fortunes diverses, — successivement incorporé au budget, puis distrait de la loi des finances, — a été transformé et voté par la Chambre des députés puis envoyé au Sénat, à la veille des vacances parlementaires, en juillet 1895.

Le produit total de l'impôt sur les boissons (non compris les octrois), s'élève pour l'année 1894, — dernier exercice dont les chiffres exacts aient été publiés — à la somme de 451,895,960 francs qui, à elle seule, représente, en réalité, la 7^{me} partie de l'ensemble du budget de la France.

Le projet de loi voté par la Chambre des députés en juillet 1895, supprimait intégralement tous droits sur le vin, le cidre et la bière et remplaçait tous ces droits sur les trois boissons dites hygiéniques, par une surtaxe sur l'alcool, dont le droit serait porté de 186 fr. 75 par hectolitre à 100^e — tarif actuel — à 275 francs, soit une majoration de 118 fr. 75 par hectolitre.

En 1893, le Sénat avait refusé, considérant que c'était une imprudence au point de vue budgétaire, d'élever à 245 fr. la taxe sur l'alcool, (soit une augmentation de 89 fr. 75). Aujourd'hui, la commission dont M. de Verninac est le rapporteur, repousse à fortiori la surtaxe de 118 fr. 75.

« Si la commission de l'alcool, dit M. de Verninac, peut supporter sans faiblir une surtaxe modérée, les quantités soumises à la taxe et le produit de l'impôt subissent une diminution immédiate lorsque l'augmentation dépasse une certaine limite, soit que la consommation se restreigne, soit que la fraude s'accroisse. »

Le rapporteur cite à l'appui de cette assertion divers exemples, notamment celui-ci : En France, alors que des surtaxes de 22 fr. 50 en 1855, et de 30 fr. en 1860 n'ont pas influé sur la consommation, une augmentation de 60 fr. votée en 1871, la fait diminuer de 200.000 hectolitres et amener l'Assemblée nationale à voter l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

Le rapporteur de la commission sénatoriale s'efforce de montrer ensuite quelle charge énorme la surélévation du droit sur l'alcool, telle qu'elle a été votée par la Chambre, créerait pour vingt départements qui, sans compensation, supporteraient une surtaxe définitive de 40 millions, tandis que les autres bénéficieraient d'une détaxe nette de

26 millions. C'est en se plaçant à ce point de vue que M. de Verninac arrive aux conclusions suivantes :

Les droits actuels sur les vins, bières et cidres seraient supprimés et remplacés par un impôt unique et uniforme de circulation de 1 fr. 50 l'hectolitre pour les vins ; de 0,75 c. pour les cidres, poirés et hydromels ; et, pour les bières, par une taxe de 0,25 le degré hectolitre sur 10 millions d'hectolitres à 4^e (quantité présumée). Il en résulterait un dégrèvement de 128 millions 48 mille 512 fr. (105 millions sur les vins, 10 millions 1/2 sur les cidres, 12 millions 1/2 sur les bières).

Ces 128 millions seraient compensés par les prévisions de recettes suivantes :

1 ^o Droit de circulation sur les vendanges.....	1.000.000
2 ^o Modification au régime des vermouths.....	5.000.000
3 ^o Réduction à 30/0 du déchet chez les marchands en gros.....	2.000.000
4 ^o Doublement des licences y compris Paris.....	16.500.000
5 ^o Modification du taux de la taxe de sucrage.....	2.000.000
6 ^o Surtaxe des liqueurs.....	18.000.000
7 ^o Plus-values résultant des mesures édictées à l'égard des bouilleurs de cru de profession et du nouveau régime des bouilleurs de cru.....	20.000.000
8 ^o Surtaxe de 43 francs 75 sur 1.500.000 hectolitres d'alcool....	65.600.000
	130.100.000

Si ces prévisions se réalisent, il y aurait pour le Trésor un boni de 2 millions, au moins.

En résumé, les points les plus caractéristiques du projet qui va être soumis aux délibérations du Sénat sont les suivants :

1^o Il laisse un droit très faible, le droit de circulation sur les vins, cidres et bières ; 2^o, il ne surtaxe pas l'alcool dans des proportions aussi élevées que celui de la Chambre des députés ; 3^o au lieu de supprimer totalement, comme celui-ci, le privilège ou la liberté des bouilleurs de cru, il alloue indemnes de tout droit, aux récoltants, 20 li-

tres d'alcool pur par an, à titre de consommation de famille.

D'autre part, si ce projet était voté, la consommation des boissons hygiéniques, dans les familles, profiterait d'un très sensible dégrèvement puisqu'on ne paierait plus d'une manière uniforme à l'Etat que 1 fr. 50 par hectolitre au lieu de 8 fr. 25 à Paris, 7 fr. 94 à Lyon, 10 fr. 91 à Lille, 11 fr. au Havre, 10 fr. 66 à Brest, 11 fr. à Rennes, 7 fr. 92 à Tours, 8 fr. 80 à Boulogne-sur-Mer, 6 fr. 66 à Dijon, 9 fr. 80 à Caen, 7 fr. 50 à Saint-Quentin, 7 fr. 50 au Mans, etc.

Les bières et les cidres seraient l'objet d'un dégrèvement correspondant.

Comme on le voit, le rapport de M. de Verninac vise avant tout à ménager une transaction entre les intérêts si considérables qui se trouvent en présence et qui sont en lutte dans le Parlement comme dans le pays.

Y parviendra-t-il et verrons-nous enfin résoudre cette question si importante pour les intérêts du Trésor, pour l'industrie viticole, et avant tout pour les consommateurs ?

J. QUERCYTAÏN.

LE COURONNEMENT DU TZAR

Les relations étroites, qui unissent plus que jamais la France et la Russie et dont le voyage du président de la République à Pagny-sur-Moselle, a été une nouvelle et éclatante manifestation, ajoutent encore à l'intérêt qu'auraient en tout temps présenté les fêtes qui vont avoir lieu à Moscou, pour le couronnement du Tzar. Il n'est pas douteux, en effet, qu'elles ne donnent lieu à plus d'un incident qui mettra dans tout son relief l'intime alliance des deux peuples. On en peut d'ores et déjà juger d'après la réception qui vient d'être faite à Moscou, à l'ambassade extraordinaire de France.

Jamais une garde d'honneur n'est donnée aux ambassadeurs, c'est un privilège toujours réservé aux princes du rang ; mais

La vieille femme resta, une minute, impassible, silencieuse, assistant au saccage de son mobilier, contre qui le furieux avait tourné sa rage folle. Lentement cependant, grâce à un énergique effort, soutenue par une volonté de fer, elle parvint à se remettre sur pied.

Cette fois toute trace de pitié avait disparu de son visage, tout signe d'affection ou de tendresse s'était effacé de son regard où brillait, au contraire, une résolution implacable.

Elle gagna doucement la porte, et les bras serrés sur la poitrine pour contenir les battements précipités de son cœur, elle attendit la fin de la scène de vandalisme à laquelle se livrait l'ivrogne.

— Eh bien ! parleras-tu, maintenant, articula péniblement ce dernier à demi renversé, épuisé par ce mouvement de fureur, terrassé par l'ivresse triomphante.

Droite, raide, immobile comme une statue vengeresse, la main tendue dans un geste de menace, l'œil dur, la veuve fit un pas en avant à la rencontre du misérable qui recula subjugué, dompté.

— Oui, je parlerai, fit-elle, mais avant écoute bien ce que je vais te dire ; Tu m'as insultée... je te maudis ! tu m'as menacée... je te maudis ! tu m'as frappée... je te maudis ! ivrogne, parricide, lâche, va-t-en, je te chasse.

Georges, malgré toute son inconscience, et son état d'abrutissement, sentit un frisson lui courir à fleur de peau en entendant cette triple malédiction que lui jetait ainsi sa mère, et qui devait le poursuivre toute sa vie. Il eut un éclair de raison.

Il essaya de se remettre sur pied, il voulut répondre, mais des sons vagues, inarticulés s'échappèrent de sa bouche, il put à peine balbutier :

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

HAINE MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

VII

Mère et fils

— Des injures, des menaces, maintenant, fit Georges avec un ton qui rappelait le pâle voyou faubourien qu'il avait été dans sa jeunesse, je n'en veux pas, tu m'entends ou je cogne.

— Non, dit la vieille femme, elle aussi au comble de l'exaspération, tu ne me fermes plus la bouche, il faut que je te dise, il faut que je te crie ce que j'ai sur le cœur, à la fin.

— Assez, te dis-je, c'est ta faute.

— Oui, tu as raison, c'est ma faute ; le ciel me punit de mes lâchetés et de mes faiblesses coupables.

Si j'avais été plus sévère, plus ferme, si je ne t'avais pas toujours soutenu, tu serais aujourd'hui un honnête ouvrier, un brave homme, tu me respecterais. Tu m'insultes au contraire, et j'ai tort de me plaindre, je n'ai que ce que je mérite.

Mais, encore une fois, prend garde !

Georges haussa les épaules avec insouciance et, se laissant tomber lourdement sur une chaise !

— Je me moque de tes menaces, dit-il, elles me font

à peu près autant d'effet que celles du sieur Savreux qui n'a seulement pas pu soutenir l'éclair de mon regard. Tiens, donne-moi à boire au lieu de me bougonner, j'ai soif.

— Tais-toi, fit la mère, tu me fais pitié, n'insulte pas un homme qui vaut mieux que toi sous tous les rapports.

Cette dernière parole de sa mère fut l'étincelle qui acheva de mettre le feu aux poudres, jetale fils dans un état de fureur voisin de la folie, fit évanouir la dernière lueur de raison qui aurait pu retenir encore sa main criminelle.

— Ah ! s'écria-t-il tu fais cause commune avec mes ennemis maintenant. Tu regrette peut-être que ce misérable n'ait pas eu assez de courage pour te débarrasser d'un fils qui te gêne.

Ta cause était en de bien tristes mains : ce lâche a refusé de se battre ; mais je le retrouverai, tu m'entends, je le retrouverai.

La vieille femme redressa sa taille voûtée par l'âge, d'un geste impérieux, le regard allumé, comme saisie d'une inspiration, imposant silence à son fils, elle lui cria :

— Ne me dis pas que M. Savreux est un lâche, je sais à quoi m'en tenir, et n'ignore pas les causes qui l'ont déterminé à refuser le duel.

— Tu sais cela, toi, demanda Dubulle approchant son visage grimaçant, crispé par l'ivresse, de la figure ridée de sa mère ? Eh bien ! dis-moi pourquoi ?

— Non, ce n'est pas mon secret.

— Ça m'est bien égal, je veux que tu parles.

— C'est inutile d'insister, fit la mère avec fermeté.

— Ne m'oblige pas à t'y forcer et à recommencer ce que j'ai fait tout à l'heure, dit Georges cyniquement, en

montrant du doigt la plaie qui coupait le front de sa mère.

— Ne m'approche pas, ne lève plus la main sur moi, ou j'appelle au secours.

— Dis-moi ce que tu sais, alors.

— Non, jamais, je ne parlerai pas.

Dubulle saisit la main de la pauvre femme, la serra à la broyer lui renversa le bras en arrière, et lui tordant le poignet :

— Veux-tu parler, criait-il, avec un entêtement d'ivrogne, veux-tu parler ?

La douleur arracha un cri à la malheureuse mère, elle ouvrit la bouche pour appeler à l'aide.

Mais la crainte du scandale, la peur de son fils perdu sans retour, l'espoir de le voir revenir à de meilleurs sentiments arrêtaient sur ses lèvres décolorées le cri prêt à s'en échapper.

Elle voulut tenter un dernier effort, et tournant vers le misérable ses yeux caressants, elle dit bien bas, comme si elle avait eu peur des éclats de sa voix.

— Voyons, mon Georges, écoute-moi, sois raisonnable, tu me fais mal, tu n'as pas toute la raison ce soir, va te reposer, demain nous causerons.

Mais lui égaré, fou, n'entendait plus rien.

— Veux-tu parler, veux-tu parler, criait-il de plus en plus fort, frappant du pied, serrant toujours sa mère, la secouant, l'agitant au bout de ses poignets, comme un roseau battu par un souffle de tempête.

Et comme la malheureuse femme, inerte, résignée, se taisait retenant toujours le cri qui lui montait aux lèvres, le cri qui ferait le scandale et fermerait à tout jamais la porte du repentir à son fils, il la jeta sur une chaise, pantelante, brisée, respirant à peine.

par une dérogation exceptionnelle, et pour honorer les représentants de la France, cette règle a été enfreinte. Une compagnie du régiment de Paul, avec le drapeau, et commandée par le colonel, était rangée dans le pavillon. De nombreux officiers généraux, de hauts fonctionnaires, tous en grande tenue, étaient également présents. L'ambassade de France était représentée par le conseiller comte de Vauvineux, le secrétaire M. Rapst, les deux attachés militaires, l'attaché naval et le consul général de France.

Le grand-duc Wladimir chargé de recevoir la mission s'est avancé au moment de l'arrêt du train.

Le général de Boisdeffre est descendu le premier. Le grand-duc lui a serré affectueusement la main en lui disant. « Je suis heureux de vous recevoir au nom de Sa Majesté, mon cher général. »

Le général, aux côtés du grand-duc a passé ensuite devant le front de la garde d'honneur, accompagné par tous les officiers de la mission et de nombreux officiers russes, tandis que la musique du régiment Paul jouait la *Marseillaise*.

La réception a été des plus chaleureuses.

En elles-mêmes les fêtes qui vont être célébrées à Moscou promettent d'être des plus brillantes ; à plus d'un égard elles auront un caractère original qui ne peut manquer de produire sur les étrangers appelés à y assister une vive impression. Elles peuvent se diviser en quatre parties bien distinctes : la première est l'entrée solennelle de l'empereur dans sa bonne ville de Moscou ; la seconde, spécialement religieuse, est le sacre lui-même, qui s'accomplira dans la cathédrale d'Ouspensky Sobor, le 26 mai prochain, en présence des métropolitains de Pétersbourg, de Moscou et de Kiev ; la troisième, consacrée au peuple, est la fête populaire, qui aura lieu le 18/30 mai dans la plaine de Khodynka ; enfin la quatrième, qui appartient à l'armée, clôturera la série des fêtes par la grande revue du 7 juin.

L'origine des réjouissances populaires qui accompagnent le couronnement des empereurs de Russie remonte au sacre de Catherine I^{re}. On servit alors au peuple un bœuf rôti, placé sur une estrade de chaque côté de laquelle jaillissaient des fontaines de vin blanc et de vin rouge. Au sacre d'Alexandre I^{er} la fête populaire dura trois jours. L'empereur parcourut les rangées de tables où les mets, disent les chroniques, disparaissaient à vue d'œil. La fête dégénéra en bagarre au couronnement de Nicolas I^{er} : les 18 fontaines de vin et les 240 tables de 20 mètres de longueur, chargées de mets et de friandises, furent détruites par la populace. Sous Alexandre II, on avait installé 642 tables

servies, d'une étendue totale de 13 verstes, soit près de 14 kilomètres, et 8 fontaines de vin. Tout fut enlevé en un clin d'œil. On y consuma plus de 160,000 kilos de viande ; malheureusement, il y eut de nombreux accidents à déplorer. Des personnes furent écrasées, d'autres se noyèrent dans les cuves de vin, ce qui n'empêcha pas les survivants de vider jusqu'à la dernière goutte cette infusion de moujiks.

Cette année on a renoncé à cette cuisine de Gargantua, et au panier de 1883 on a substitué un foulard rouge, la couleur aimée des Russes, orné des armes impériales et d'une vue du Kremlin. Ce foulard, de cinquante centimètres carrés environ, contiendra : un programme de la fête très coquettement illustré en couleurs, un pain d'une livre russe (environ 410 gr.), une demi-livre de saucisson, un pain d'épice de Viazma marqué à l'aigle impériale, un paquet de friandises marqué au chiffre de l'empereur, et enfin un gobelet en fer battu émaillé, orné sur fond blanc des armes de Russie, du double chiffre de l'empereur et de l'impératrice, surmonté d'une couronne impériale et de la date du sacre. L'ornement de ces gobelets, de style russe ancien, est en couleurs, bleu, rouge et or sur fond blanc, il est d'un charmant effet.

La distribution des foulards se fera dans deux cents buffets disposés en ligne sur un des côtés du champ de fête. Ces buffets ont la forme d'un triangle isocèle dont l'angle aigu est dirigé du côté du public. La distribution se fera sur chacune des deux faces de cet angle, et la foule pénétrera sur le champ de fête par l'espace laissé libre entre les buffets, espace qui ne donnera passage qu'à deux personnes à la fois. Chaque buffet sera approvisionné de deux mille foulards. On compte sur une distribution de quatre cent mille.

Au fond du Khodynskoë Pole, c'est-à-dire à plus d'un kilomètre de ces buffets, se trouve une autre ligne de baraques pour la distribution des liquides. Trente mille védro de bière, la meilleure de Moscou (3,687 hectolitres) et dix mille védro d'hydromel (1,129 hectolitres) seront mis à la disposition du public.

Comme on le voit, ce sont là des mœurs particulières qui rappellent le temps où l'on « faisait largesse » au peuple, dans les circonstances solennelles. Ce ne sera là, d'ailleurs, qu'un des épisodes de cet ensemble de fêtes qui promettent d'être incomparables et qui, en France même, auront un écho puissant, surtout si, comme on le propose de divers côtés, les établissements publics et les écoles sont fermés, le 26 mai, jour du couronnement du Tzar, et si l'on donne suite à

jamais m'en faire, maintenant. Demain, pour se venger de mes insultes et de mes défis, mon adversaire criera par-dessus les toits que tu lui avais fait jurer de ne pas se battre et de m'épargner.

— M. Savreux a le cœur trop noble pour commettre une pareille vilénie, et la preuve c'est qu'il m'avait demandé le secret sur notre entrevue.

Tu le juges en lui prêtent tes propres sentiments tu as tort, vous ne vous ressemblez guère.

— Avec ça qu'il se gêne pour jaser et faire jaser ses amis ; il a la partie trop belle, ce serait un imbécile s'il n'en profitait pas.

— Non, M. Savreux ne parlera pas ; si quelqu'un révèle l'histoire de votre duel, ce sera moi, déclara énergiquement la mère.

— Toi, tu ferais cela ?

— Oui, et autre chose encore.

— Quoi ?

— J'irai trouver la famille Mollien, j'irai leur révéler ton infamie, leur crier l'innocence de M. Savreux, leur apprendre que l'homme, qui passe peut-être maintenant pour un lâche à leurs yeux, est aussi brave, aussi généreux, aussi honnête qu'on peut l'être ; j'irai enfin leur dévoiler toute la trame ourdie par toi et te démasquer.

— Tes menaces ne me font plus peur, si tu lèves la main sur moi, j'y suis résolue, je te fais empoigner, comme aurait dû le faire M. Savreux le jour où il a su que tu étais l'auteur de ces odieuses lettres anonymes. C'est mon devoir d'agir ainsi, j'ai juré d'assurer le bonheur du jeune homme, je tiendrai parole.

— A mes dépens, hurla-t-il.

— Tu ne comptes plus pour moi, tu ne m'es plus rien, tu viens de rompre les derniers liens qui nous unissaient

l'idée de pavoiser les édifices et les maisons aux couleurs franco-russes, afin d'affirmer une fois de plus la cordiale entente des deux nations unies dans la commune volonté de maintenir la paix de l'Europe.

X...

INFORMATIONS

Le Couronnement du Tzar

A Moscou

Moscou, 21 mai.

La sérénade donnée au palais Pétrowski a été splendide. Une foule immense entourait le palais.

L'empereur, l'impératrice et les princes se tenaient sur le balcon et aux fenêtres.

Des milliers de chanteurs appartenant aux chœurs de l'Opéra, au Conservatoire et à diverses sociétés formaient un immense chœur. Ces chanteurs, portant chacun une lanterne, étaient rangés dans la cour du palais qu'éclairaient encore des feux de bengale.

Après chaque morceau, l'empereur donnait le signal des applaudissements auxquels les chœurs répondaient par des hurrahs que la foule répétait au dehors.

Entrée des Souverains à Moscou

Moscou, 21 mai.

Le tzar vient de faire son entrée solennelle à Moscou.

Le parcours du cortège, depuis l'Arc Alexandre, situé à la barrière Tverskaïa, jusqu'au Kremlin, est devenu, grâce à des prodiges de travail accomplis cette nuit, une véritable voie triomphale. Les décorations des maisons, outre les faisceaux de drapeaux, les oriflammes descendant depuis les toits jusqu'à terre, et les cordons de verdure portent principalement sur les balcons.

Sur tout le parcours du cortège le clergé se tient sur le seuil des églises, portant la croix et les images saintes.

Il est arrivé au Kremlin vers quatre heures, ainsi qu'il était prévu dans le cérémonial.

L'empereur et l'impératrice sont reçus sur le parvis de la cathédrale de l'Assomption, par le saint-synode et le haut clergé avec la croix et l'eau bénite et précédés du saint-synode, du haut clergé et des chœurs, qui entonnent le deuxième cantique du canon de la semaine des Rameaux.

A ce moment, une salve de 85 coups retentit et les souverains franchissent le seuil de la cathédrale de l'Assomption.

Après les cérémonies religieuses, les souverains se dirigent vers le Krassnoé-Krylso. Le tzar et la tzarine sont reçus par le clergé de la cour avec la croix et l'eau bénite.

Sur le palier inférieur du Krassnoé-Krylso, Leurs Majestés sont reçues par l'archi-grand-maréchal du couronnement.

L'archi-grand-maréchal présente à S. M. l'empereur le pain et le sel, puis il accompagne les souverains en suivant le ministre de la maison impériale.

Arrivés au palais, le tzar et la tzarine se dirigent vers leurs appartements particuliers.

et de me broyer le cœur ; tout est fini.

Tiens, vois, fit la vaillante femme, en se frappant la poitrine il ne me bat presque plus, je ne souffrirai pas longtemps.

Mais j'aurais assez de force pour réparer le mal que tu as fait et t'empêcher d'en commettre d'autre.

— C'est la guerre, alors demanda-t-il cyniquement.

— Si tu veux, je ne te crains pas.

— Eh ! bien, au revoir, vous aurez de mes nouvelles, tes protégés et toi, avant qu'il soit longtemps.

Et, laissant tomber de ses lèvres une dernière menace et une nouvelle injure, le malheureux égaré passa devant sa mère impassible comme si elle n'eût pas entendu ou compris ses dernières paroles, et s'élança comme un fou dans l'escalier obscur au risque de se rompre dix fois le cou.

La vieille femme fut sur le point de rappeler son enfant, elle comprit que tout ce qui restait d'honnête en lui venait de sombrer, elle eut comme une mystérieuse intuition qu'il allait rouler au crime.

Elle se raidit pourtant, écoutant les pas précipités de Georges qui s'assourdissaient à mesure qu'il descendait, puis le claquement brusque de la porte de la rue l'avertit qu'il était sorti.

Ce fut le dernier coup, ses forces étaient à bout, elle crut qu'elle allait mourir, eile chancela et s'affaissa lourdement sur le parquet privée de sentiment, froide, rigide comme un cadavre.

Elle vivait pourtant encore !

VIII

La maison Mollien

Dix heures venaient de sonner à toutes les horloges du quartier Clignancourt.

La fête a été admirablement réussie et le cortège était parfaitement réglé.

Le défilé a été très rapide.

Ce soir, la ville est illuminée à l'exception du Kremlin.

La foule encombre les rues et l'animation est extraordinaire.

Le Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1896.

Les importations se sont élevées, du 1^{er} janvier au 30 avril, à 1,381,087,000 fr., et les exportations à 1,158,267,000 fr.

La comparaison avec les chiffres de la période correspondante de 1895 fait ressortir une augmentation en faveur de 1896, de 167,057,000 fr. pour les importations et une augmentation de 82,876,000 fr. pour les exportations.

La Triplice

Berlin, 21 mai.

La *Germania* dit que les tendances russophiles de l'empereur s'affirment chaque jour davantage ; Guillaume II reconnaît que la triplice est une garantie tout à fait artificielle, l'Italie en Afrique a révélé son impuissance et l'Autriche divisée, déchirée par ses dissensions intestines, ferait vraisemblablement défaut au moment d'un conflit européen.

Un grave incident à Metz

On mande de Pagny-sur-Moselle :

« Le *Messin* rapporte un grave incident qui s'est produit hier à la foire de Metz. Deux officiers allemands, en tenue, ont bousculé sans provocation, ni motif quelconque, un malheureux passant tout à fait inoffensif.

» Celui-ci se retourna et voulut repousser ses agresseurs. Un officier tira alors son sabre et fendit le crâne du passant qui a dû être transporté à l'hôpital. La foule s'est ameutée et s'est lancée à la poursuite des officiers.

» Une patrouille survint, mais fut impuissante à l'arrêter. La foule criait : Vivent les Lorrains ! a poursuivi les officiers jusque chez eux et a assiégé la maison pendant plus d'une heure. L'émotion est considérable à Metz. »

L'accident de l'Opéra

Jendredi, à neuf heures, MM. Athalin, procureur de la République, et Bertulus, juge d'instruction, se sont rendus à l'Opéra pour continuer l'enquête commencée dès mercredi par MM. Martin et Guenin, commissaires de police ; les magistrats étaient attendus par M. Lépine, préfet de police, et MM. Girard, directeur du laboratoire municipal ; le commandat Krebbs, le capitaine Corlier, des sapeurs-pompiers, et, Picot, ingénieur mécanicien, membre de la commission technique.

Les magistrats, le préfet et les membres de la commission se sont retirés à onze heures ; de leurs constatations il résulte que l'accident est bien dû à l'électricité ; un des fils, dépouillé de son enveloppe de gutta-percha, a pris contact avec le câble et, un anneau qui supportait le contre-poids ayant été rougi à blanc par la force du courant s'est dessoudé, rompu et a déterminé la chute de la lourde masse de fonte.

L'animation, dans la rue, était énorme.

Sur les deux côtés de la chaussée, les voitures de gagne-petit s'allongeaient en longues files interminables, et devant elles les ménages défilaient rapidement, pressés par l'heure prochaine du déjeuner.

A la porte des usines, une nuée d'enfants, de femmes, quelques marchands aussi attendaient la sortie des ouvriers.

Les uns, pour guetter le mari, le père, l'empêcher de se laisser entraîner au cabaret voisin par les camarades et le réjouir tout de suite par la vue des êtres aimés afin qu'il accomplisse courageusement le labeur journalier ; les autres, dans l'espérance d'un gain rapide.

C'était un tableau parfait, une image vivante de ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui la lutte pour la vie ; mais une lutte loyale, honnête, simple, où tout un peuple de travailleurs se demandait qu'à son courage, à sa force, à son intelligence aussi, ce que d'autres trop souvent demandent à des expédients et à des moyens peu avouables.

En face d'une des principales usines du quartier, une longue construction en briques rouges, sans étage, d'où sortait un bruit d'enfer, les passants arrêtés, les ménages attentives et les marchands étaient plus nombreux que nulle part ailleurs.

Sur le mur de la façade, presque à l'angle des rues Rochechouart et du Delta, on lisait, écrite en lettres gigantesques, l'enseigne suivante :

MOLLIEU

INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR

(A suivre.)

— Après, est-ce tout ?

— Après, continua la mère de la même voix mordante, terrible qui glaçait le malheureux, je prend le Ciel à témoin de la sentence que je viens de prononcer et je le charge de l'exécuter.

— Pas de danger alors, lança Dubulle dans une dernière bravade.

— Il est peut-être plus terrible que tu ne le crois, le danger qui te menace ; plus terrible que le duel de ce matin où tu devais périr, mais d'où je savais, moi, que tu reviendrais sain et sauf.

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il dans un hoquet.

— Ce que je veux dire ? c'est que cet homme, que tu insultais tout à l'heure encore avec tant d'acharnement, a le cœur trop large et l'âme trop grande pour que tu puisses le comprendre.

Ce que je veux dire ? c'est que M. Savreux, malgré son ressentiment légitime contre toi, malgré le crime odieux dont tu t'étais rendu coupable vis-à-vis de lui, malgré les ignobles et lâches lettres anonymes, avait cédé à mes supplications et promis de respecter ta vie. Voilà ce que je veux dire ; m'as-tu compris maintenant ?

— Tu es donc allée lui demander de ne pas se battre ? fit Dubulle qui commençait à comprendre et cherchait à reprendre sa raison.

— Oui, je craignais pour tes jours.

— Tu as fait cela, s'écria Georges que la fureur reprenait, tu es allée demander grâce pour moi sans comprendre que tu me perdais, que Savreux prétendrait que tu étais envoyée par moi, effrayé par les suites de la rencontre projetée.

Oh ! tu m'as fait bien plus de mal que tu ne pourras

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi.

Visite aux écoles

M. Druard, préfet du Lot, visitait ces jours derniers le lycée Gambetta et le collège des jeunes filles. A son tour, M^{me} Druard a visité mercredi les quatre écoles enfantines de Cahors. Elle a été reçue au milieu de fleurs et de bouquets par des chœurs, des fables et des monologues. Aussi, comme témoignage de sa satisfaction, a-t-elle fait aux bambins, joyeux et ébahis, une abondante distribution de dragées et de gâteaux.

Elections des municipalités

Vire. — M. Durou, est élu maire, républicain; Combes Victor, adjoint, républicain.
Touzac. — M. Delcaillau, est élu maire, républicain; Bassot, adjoint, républicain.
Lacapelle-Cabanac. — Du Mas, est élu maire, républicain; Loussert, adjoint, républicain.

Société protectrice des animaux

La société protectrice des animaux de Paris, dans sa séance annuelle du 20 mai 1896, a accordé une mention honorable :

- 1° A M. Bach, instituteur public à Concots.
- 2° A M. Lacam, id. à Tauriac.
- 3° A M. Lugol, instituteur public à Castelnaud-Montriatier.

Congés de Pentecôte

A l'occasion du couronnement de l'empereur de Russie, un jour de congé est accordé dans tous les établissements de l'instruction publique. Il s'ajoutera aux congés réguliers de la Pentecôte.

Syndicat Agricole du Lot

Séance du 16 Mai

Présidence de M. REY, député du Lot, Président du Syndicat.

L'assemblée générale du Syndicat agricole du Lot a eu lieu le 16 mai, à l'hôtel de ville de Cahors, sous la présidence de M. Rey, assisté de M. Dufour, vice-président, et de M. Laur, secrétaire général du Syndicat.

La séance est ouverte à 3 heures 1/4. M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 1895, qui est adopté dans son entier.

M. le Président expose que dans sa dernière réunion, le Syndicat a émis le vœu que la loi sur le régime des boissons votée par la Chambre des députés, soit adoptée par le Sénat dans ses principes essentiels, qui tendent à favoriser la production et la consommation des boissons hygiéniques.

Ce vœu a été transmis par le bureau à M. le Président du Sénat ainsi qu'à MM. les Sénateurs et Députés du Lot.

Actuellement la commission désignée par le Sénat ne tardera pas à déposer son rapport et afin que les dispositions qui seront arrêtées soient dans les vues de celles exprimées par le Syndicat, il propose après en avoir développé les motifs, que l'assemblée résume de nouveau son vœu ainsi qu'il suit :

« Le Syndicat agricole du Lot :

- » Vu le vœu qu'il a émis le 14 décembre 1895 en faveur de la réforme du régime des boissons votée par la Chambre des députés;
- » Considérant que le projet déposé par la commission sénatoriale est moins avantageux pour la viticulture et le consommateur que celui de la Chambre, lequel supprime tous les droits sur le vin, le cidre et la bière;
- » Considérant que, en laissant subsister et même en augmentant certains des droits actuels, le projet sénatorial ferait perdre à la réforme une grande partie de ses avantages et pourrait la rendre presque illusoire;
- » Emet le vœu,
- » Que le Sénat veuille bien donner sa consécration à la loi votée par la Chambre des députés et permette ainsi d'appliquer sans retard cette réforme depuis si longtemps réclamée par le pays;

» Considérant en outre que les droits d'octroi parfois si exorbitants, perçus à l'entrée des villes nuisent à la consommation du vin et par suite à la viticulture et à la santé de la classe ouvrière, encore plus que les taxes perçues par l'Etat et que la réforme ne saurait être complète tant que subsisteront ces barrières intérieures;

» Emet le vœu,

» Que les droits d'octroi établis sur le vin soient supprimés.

A l'unanimité l'assemblée accepte l'ordre du jour proposé par M. le Président et charge le bureau de transmettre sa délibération à M. le Président du Sénat et à MM. les Sénateurs du Lot.

Les matières à l'ordre du jour étant épuisées, M. le président lève la séance.

Adjudication

Lundi à 3 trois heures, il a été procédé à la

préfecture, à l'adjudication, au rabais, des travaux d'entretien pendant cinq années, à partir de 1896, des ouvrages dépendant de la navigation du Lot, dans le département du Lot.

Voici le résultat de cette adjudication :

1^{er} lot : De l'écluse de Frontenac à celle de Cénevières; dépense approximative, 50,000 fr. Adjudicataire, M. Mouilhérat, de Calvignac, avec un rabais de 2 0/0.

2^e lot : De l'écluse de Cénevières à celle de Valentré; dépense approximative, 50,000 fr. Adjudicataire, M. Joubert, de Cahors, avec un rabais de 16 0/0.

3^e lot : De l'écluse de Valentré à celle de Castelfranc; dépense approximative, 50,000 fr. Adjudicataire, M. Mouldarou, de Cahors, avec un rabais de 9 0/0.

4^e lot : De l'écluse de Castelfranc à celle du Fossat; dépense approximative, 50,000 fr. Adjudicataire, M. Bonal, de Douelle, avec un rabais de 6 0/0.

Date des examens du certificat d'études primaires élémentaires

Cahors (1^{re} circonscription)

Lauzès, garçons et filles, 4 juillet, 7 h. école de garçons.

Saint-Géry, garçons et filles, 10 juillet, 8 h. école de garçons.

Livernon, garçons et filles, 21 juillet, 7 h., école de garçons.

Cajarc, garçons et filles, 22 juillet, 7 h., école de garçons.

Limogne, garçons et filles, 28 juillet, 7 h., école de garçons.

Lalbenque, garçons et filles, 30 juillet, 7 h., école de garçons.

Cahors (Sud), garçons et filles, 1^{er} août, 7 h., école de filles, rue Fénélon.

Cahors (2^e circonscription)

Cazals, garçons et filles, 16 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Catus, garçons et filles, 17 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Puy-l'Évêque, filles, 19 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Puy-l'Évêque, garçons, 20 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Castelnau, garçons et filles, 26 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Monteuq, garçons et filles, 27 juin, 7 h. 1/2, école de garçons.

Luzéac, filles, 3 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Luzéac, garçons, 4 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Cahors, filles, 10 juillet, 7 h. 1/2, collège de jeunes filles.

Cahors, garçons, 11 juillet, 7 h. 1/2, collège de jeunes filles.

Circonscription de Figeac

Lacapelle, garçons et filles, 8 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Latronquière, garçons et filles, 13 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Bretenoux, garçons et filles, 22 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Saint-Céré, garçons et filles, 23 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Figeac, garçons et filles, 29 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Circonscription de Gourdon

Payrac, garçons et filles, 3 juillet, 8 h., école de garçons.

Gourdon, garçons et filles, 6 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Souillac, garçons et filles, 8 juillet, 8 h. école de garçons.

Martel, garçons et filles, 10 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Saint-Germain, garçons et filles, 11 juillet, 8 h., école de garçons.

Labastide-Murat, garçons et filles, 20 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Gramat, garçons et filles, 22 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Vayrac, garçons et filles, 24 juillet, 7 h. 1/2, école de garçons.

Salviac, garçons et filles, 27 juillet, 8 h., école de garçons.

Dispensés

Les dispensés de l'article 23 appartenant à la classe 1892, seront convoqués par ordre d'appel individuel, pour accomplir une période d'instruction de quatre semaines, du 24 août au 20 septembre 1896.

Le ministre fait connaître à la date du 16 mai 1896 que, sous réserve des mesures exceptionnelles prévues par la note ministérielle du 4 septembre 1895, en ce qui concerne la date des convocations, les étudiants en médecine et de pharmacie, ainsi que les ecclésiastiques appelés, devront être répartis et instruits conformément aux dispositions de la lettre collective du 17 février 1893.

Gourdon

Il y a vingt jours environ que la recette particulière de Gourdon envoyait à la trésorerie géné-

rale trois obligations de la ville de Paris, emprunt de 1871.

Ces obligations appartenaient à M. Léon Taste, boulanger à Gourdon, qui voulait en obtenir le remboursement au pair, soit 400 fr.

Ces titres étaient transmis à Paris par la trésorerie générale. Quelques jours après, la trésorerie recevait l'avis que l'une des trois obligations, le numéro, 1,277,538, était sortie au 96^e tirage qui avait eu lieu le 21 octobre 1895.

A cet avis était jointe une feuille de quittance de la somme de 96,811 fr., représentant la somme à toucher par le gagnant, déduction faite des frais.

Gageons que M. L. Taste, l'heureux gagnant, n'éprouvera aucune répugnance à signer cette quittance.

Meurtre et suicide

Un crime horrible, suivi de suicide, a été commis ce matin, à Bouysson, commune de Puy-l'Évêque.

Le nommé Lacavalérie, âgé de 45 ans, a tué sa femme à coups de hache et s'est ensuite noyé dans le Lot.

Le parquet s'est transporté sur les lieux.

L'assassinat de Cajarc

Le parquet de Figeac s'est rendu le 20 à Cajarc avec Vignalats, l'assassin présumé de Hègue, pour procéder à la reconstitution du crime.

Aux dépositions de sept témoins qui déclarent catégoriquement avoir vu Vignalats à une heure avancée de la nuit en compagnie du malheureux Hègue, l'inculpé oppose des dénégations formelles, alléguant que tous les témoins se trompent et que ce n'est pas lui qu'ils ont aperçu avec le boucher assassiné quelques instants plus tard.

— Une rumeur circulant avec persistance dans le public, attribue à Vignalats des complices et personne ne serait surpris si, à bref délai, de nouvelles arrestations étaient opérées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Nationale de Genève du 1^{er} Mai au 15 Octobre 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion de l'Exposition Nationale de Genève, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de Lyon, fera délivrer jusqu'au 15 octobre 1896, dans les principales gares de son réseau des billets directs d'aller et retour à prix réduits pour Genève.

La réduction de prix sera celle des billets d'aller et retour ordinaires du réseau d'Orléans.

La durée de validité de ces billets sera uniformément de 30 jours, comptés de minuit à minuit.

Cette durée pourra être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets. La prolongation pourra être demandée pour les deux périodes à la fois.

La demande de prolongation pourra être faite à Genève ou à une gare quelconque du réseau de Lyon.

Les billets dont il s'agit ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route. Les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Lesdits billets pourront être utilisés dans tous les trains pouvant régulièrement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 mai 1896

Naissances

- Rouquié Fernande, à Larroque.
- Roux Marie, rue St-Laurent, 2.
- Palame Louise, rue Mascoutou.
- Second Jean, rue Mascoutou, 4.
- Poujade Armand, rue des Boulevards, 17.
- Nègre Geneviève, rue de la Chantrerie.

Mariages

- Marconnié Jean-Baptiste, cultivateur, et Malaret Eugénie, fille de service.
- Chazarens François, cordonnier, et Cambou Mathilde, robeuse.
- Alaux Paul, peintre, et Noyer Antoinette, cuisinière.
- Lompech Jean, et Séval Marie, fille de service.

Décès

- Augié François, soldat au 7^e de ligne, 23 ans, célibataire (Hospice).
- Lagarde Marie, V^e Pelras, 90 ans, rue de l'Université, 11.
- Delsuc Théodore, cultivateur, 34 ans, célibataire, avenue de Toulouse, 15.
- Anuset Gabrielle, 2 ans 1/2, rue du Parc, 10.
- Cheminet Anna, 16 ans, célibat., à Englandières.
- Bessières Elisabeth, V^e Henras, 87 ans, Bd Gambetta, 103.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 24 mai

LA TORTUE

Comédie bouffe en 3 actes, de Léon Gandillot

On commencera par

L'Amour sans phrase

Vaudeville en un acte

Bourse de Paris

Cours du 23 mai 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	101 50
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 55
4 1/2 0/0.....	compt.	104 70

A LA BOULE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SECURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouches chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès, 1 fr. 50 la boîte.

Le grand air, si nécessaire à la santé, ne suffit pas aux enfants et aux adolescents privés d'appétit, pâles, mous, débilites, aux chairs flasques, aux glandes engorgées, surmenés par les études; les médecins recommandent en outre l'usage du *Sirope de Raifort iodé de Grimault et C^{ie}*, qui purifie le sang, fait disparaître les gourmes et tous les accidents dus au lymphatisme.

GUERISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s. g. d. g.

Les récompenses obtenues par M. J. GLASER, pour ses appareils herniaires, prouvent une fois de plus les services que le spécialiste peut rendre aux personnes atteintes de cette cruelle infirmité. Sans faire de grandes phrases, nous dirons simplement à nos lecteurs intéressés que M. J. GLASER garantit l'efficacité, la solidité de ses bandages sans ressorts, brevetés s. g. d. g. et la contention radicale de toute hernie quel que soit le cas; contention indispensable pour obtenir guérison complète. Envoyer 60 cent. en timbres pour recevoir la brochure explicative, pour connaître sa méthode à J. GLASER, spécialiste herniaire, propriétaire à Héricourt (Haute-Saône). Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs à aller consulter M. J. GLASER, à Auch, le 2 juin, hôtel de France; à Agen, le 3, hôtel des Ambassadeurs; à Cahors, le 4, hôtel des Ambassadeurs; à Montauban, le 5, hôtel de l'Europe; à Toulouse, les 6 et 7, hôtel de la Poste.

Les eaux minérales ferrugineuses naturelles ne contiennent pas de phosphates; aussi les médecins leur préfèrent-ils le *Phosphate de fer soluble de Leras*, liquide clair comme de l'eau de roche et semblable à une eau minérale naturelle, qui guérit la chlorose, les maux d'estomac, provoque l'appétit et rend au sang appauvri sa coloration vermeille.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

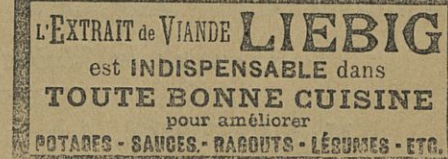
pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.



L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

est INDISPENSABLE dans

TOUTE BONNE CUISINE

pour améliorer

POTAGES - SANGES - RAGOÛTS - LÉGUMES - ETC.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INGENDIE

SIÈGE SOCIAL : 29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

Bibliographie

REVUE DES LIVRES

Traité expérimental de Magnétisme. *Physique magnétique.* Cours professé à l'École pratique de Magnétisme et de Massage, par H. Durville. Deux volumes reliés, avec portrait signature autographe, de l'auteur et 56 figures dans le texte. Chaque volume, 3 fr., à la Librairie du Magnétisme, 23, rue Saint-Merri, Paris.

Cet ouvrage, qui comprend deux volumes, est écrit méthodiquement, dans la forme d'un traité de physique. Mais, c'est une physique inconnue par laquelle il démontre que le magnétisme — qui est tout différent de l'hypnotisme — s'explique parfaitement par la *théorie dynamique*, et qu'il n'est qu'un mode vibratoire de l'éther, c'est-à-dire une manifestation de l'énergie.

Des démonstrations expérimentales, aussi simples qu'ingénieuses, que chacun peut vérifier, démontrent que le corps humain émet des radiations qui se propagent par ondulations comme la chaleur, la lumière, l'électricité, et qu'elles déterminent des modifications dans l'état physique et moral d'une personne quelconque placée dans la sphère de leur action. L'auteur est très affirmatif sur ce point, car le nombre et la constance des faits lui ont permis de formuler les lois qui les régissent.

Par une méthode expérimentale à la portée de tout le monde, il étudie comparativement tous les corps et agents de la nature, depuis l'organisme humain, les animaux et les végétaux jusqu'aux minéraux, sans oublier l'aimant, le magnétisme terrestre, l'électricité, la chaleur la lumière, le mouvement, le son, les actions chimiques, les odeurs, et démontre que le magnétisme, qui se trouve partout dans la nature, n'a rien de mystérieux comme on l'a pensé jusqu'à présent.

La théorie, fort simple, exposée dans un style concis, clair et parfois poétique, qui amuse autant qu'il instruit, ouvre des horizons immenses à l'étude de la physiologie humaine, et trace une voie nouvelle à l'art de guérir en la mettant à la portée de tout le monde.

Les deux derniers chapitres, traitant des courants et de la *lumière magnétique*, se recommandent spécialement à l'attention des savants.

Ces faits démontrés, d'accord avec les récentes découvertes faites dans le domaine de la lumière et de l'électricité, font de ce volumineux travail un véritable ouvrage d'actualité, qui, malgré son caractère scientifique, est à la portée de toutes les intelligences.

L'ouvrage de M. Durville, illustré de nombreuses figures inédites qui facilitent encore l'intelligence du texte, est des plus intéressants, car il classe désormais le magnétisme animal, tant controversé depuis trois siècles, au rang des sciences naturelles.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Voici un extrait des 37 planches contenues dans le 3^e fascicule : Portrait de Henri Masers de Latude et vue panoramique de la Bastille (d'après Vestier); — Une suite de reproduction des coiffures et des modes du temps; médailles de l'époque donnant le profil de Montesquieu et d'Alembert; — Incendie de la barrière de la Conférence, 12 juillet 1789; Pillage de la maison de Saint-Lazare, lundi 13 juillet 1789 (d'après Prieur); — Pillage d'armes aux Invalides dans la matinée du 14 juillet 1789; — Cinq grandes vues panoramiques de la prise de la Bastille, d'après Singleton, Monnet, d'après un croquis original d'un témoin oculaire, etc.; — Portraits de Joseph Arné (d'après un dessin de Beauvais), et de Romagne, poète détenu à la Bastille de 1749 à 1789. — Scène dans l'intérieur de la Bastille pendant la journée du 14 juillet 1789 (d'après Klooger, gravée par Hardener); — Plusieurs gravures représentant différentes phases de la prise de la Bastille; — Médaille commémorative de la prise de la Bastille; — Grande composition reproduisant « un cachot de la Bastille », d'après un dessin fait sur les lieux le 14 juillet 1789. — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif.

Prix de ce fascicule in-4° oblong..... 60 c.

C'est une adorable, une inoubliable figure féminine, cette Charlette dont Jean POMMEROL a fait le principal personnage de son nouveau roman, *Le Pêché des autres*. (*) Un charme pur et troublant, austère et voluptueux à la fois, semble émaner d'elle, si vivante en ces pages de passion et de pitié, que nous finissons par croire à une histoire vraie — et peut-être avons-nous raison d'y croire. D'ailleurs tous les héros du livre sont aussi de chair et de sang, non de carton; ils sentent, ils ont une âme, ne se contentant pas de gesticuler ou de parler. Même les plus

(*) Un beau volume in-18 Jésus. Envoi franco contre 3 fr. 50 en timbres adressés à l'éditeur Léon Chailley, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

secondaires silhouettes sont tracées de main d'artiste, et très amusantes, très spirituelles, s'enlevant d'un étonnant relief sur le fond plus sérieux du roman. Nous prédisons au *Pêché des autres*, dont on parle déjà beaucoup, un succès plus vif encore que celui de ses aînés. Evidemment, l'ouvrage est d'une audace un peu risquée dans quelques-uns de ses chapitres et la mère n'en permettra pas la lecture à sa fille. Mais ceux qui, se voilant la face devant le scabreux de certaines situations, l'accuseront d'immoralité — ceux-là montreront qu'ils n'en ont pas compris la leçon cachée, ni la très haute portée morale.

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte *La Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre: Carton-nages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme:

1^o 32 pages de texte: Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement: Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

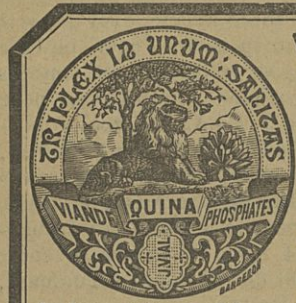
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & Co Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.



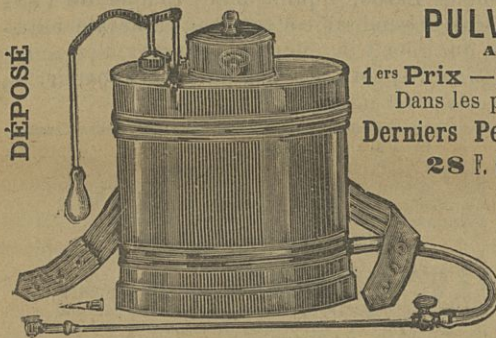
VIN DE VIAL

LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet

Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence

Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme
Stérilité de la femme.
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux: 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant: LAYTON.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayet c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS